

Pour toutes questions:

recette@kaerjeng.lu

Tél. 500 552 342/343 Fax 500 552 349

4/611//240000/99001	250 €	
N°GESCOM		
Champ réservé à l'administration communale		

PRIME D'ACQUISITION SUPPLÉMENTAIRE
Prière de remplir et de remettre à l'accueil / Guichet du citoyen

Demandeur de la prime	
Nom & prénom :	
Date de naissance ://	
Adresse (n°, rue, code postal, localité) :	
Code Banque :N° LU	
Tél. :	
Monsieur le Bourgmestre,	
Par la présente, je me permets de solliciter auprès de la con d'acquisition supplémentaire pour ma maison / mon apparte que ci-dessus.	
à la naissance de mon enfant :	
né(e) le/	
J'ai eu ma première prime d'acquisition le//	
Par l'apposition de ma signature, je certifie l'exactitude des r l'acceptation des conditions d'octroi (au verso de la présente	
le	
(Signature)	

Conditions à remplir pour l'octroi d'une prime de construction / d'acquisition

(suivant délibération n° 20 du conseil communal en sa séance du 13 janvier 2012)

- La prime de construction est accordée pour la création de nouveaux logements.
- La prime d'acquisition est accordée pour l'achat d'un logement existant, y compris les transformations et une reconstruction après démolition (sans création de nouveaux logements).
- Le domicile du demandeur doit se trouver à l'adresse de l'immeuble pour lequel une prime est demandée.
- Le requérant ne doit pas être propriétaire, ni avoir un droit d'usufruit d'un autre immeuble.
- L'immeuble pour lequel une prime communale a été payée doit être habité pendant au moins 10 ans par le requérant, autrement, la prime devra être restituée à la commune.
- Le supplément pour un enfant doit être demandé endéans les douze mois après la naissance.